Annexe 1 : Compte rendu synthétique de l'étude et des débats

Cadre et contenu de l'étude

La mission d'étude assignée à l'U.C.L. Mons, consistait en deux volets :

- Evaluer les retombées probables de Mons 2015 en termes de création d'emplois et de besoins de compétences notamment par rapport aux profils peu qualifiés ;
- Formuler des propositions en matière d'actions à mettre en place pour que ces retombées bénéficient prioritairement aux demandeurs d'emploi du territoire.

L'anticipation des retombées de Mons 2015 a été réalisée principalement par 3 biais :

- L'analyse d'expériences similaires menées dans d'autres pays (autres capitales européennes de la culture, villes ou régions qui ont misé sur la culture comme vecteur de développement).
- L'analyse des statistiques « emploi » disponibles avec pour objectif notamment d'étudier les principaux secteurs d'activité susceptibles d'être impactés par le projet en termes d'évolution dans le temps et de positionnement par rapport aux autres territoires.
- Des interviews de personnes ressources du territoire choisies sur base de deux critères :
    - leur responsabilité dans un événement culturel existant, situé dans la zone d'étude et d'ampleur nationale ou internationale ;
    - leur vision plus globale et donc normalement plus informée du projet.

Principales Conclusions de l'étude

L'étude tire la conclusion qu' un label de CEC peut globalement créer des emplois en soulignant que la création d'emplois n'est pas seulement fonction de l'année de CEC et qu'elle s'inscrit dans une perspective d'image de marque, de créations d'activités diverses et d'organisations d'événements avant et après 2015 d'une part et que d'autre part l'impact quantitatif n'est pas démontré au vu d'expériences similaires.

Les résultats des comparaisons de cités ou régions « culturelles » mettent en évidence divers grands ensembles d'impact positif pour les capitales européennes de la culture. Des emplois seront donc potentiellement créés dans les secteurs suivants:

- Tourisme, horeca, commerce,
- Productions artistiques en ce compris les métiers techniques et les services associés,
- Services comme accueil, entretien, sécurité, gardiennage, transport,
- Structure faîtière.

Pour ce qui concerne les emplois accessibles aux publics peu qualifiés l'étude pointe les emplois suivants :

- techniciens de plateau,
- techniciens de l'activité culturelle au sens large (tel que électricien, ferronnier, peintre, menuisier, ébéniste, manutentionnaire, etc.),
- maquilleur, coiffeur, costumier et autres métiers liés aux artistes et aux spectacles culturels,
- personnel de l'horeca en ce compris les services traiteurs,
- personnel lié au secteur du transport en ce compris les garagistes et réparateurs,
- métiers du bâtiment en ce compris les fournisseurs,
- services de gardiennage, entretien, sécurité, jardinage, décoration,
- services d'accueil.

A ce niveau, les auteurs de l'étude constate que le caractère local des retombées n'est pas garanti et identifient certains éléments importants qui pourraient favoriser des engagements locaux :

- l'apport de qualifications transversales, à la culture et aux compétences linguistiques ;
- une information et une coordination entre les divers opérateurs culturels, économiques et politiques
- une formation spécifique dans certains métiers

Pour conclure, l'étude identifie 3 enjeux qui devraient aider à conforter l'impact positif sur le développement économique du label de Capitale Européenne de la Culture :

- **Le besoin d'anticipation** : Un travail concret devra être entamé en lien étroit avec le Manège et la fondation. Il s'agit d'identifier concrètement les besoins en termes d'emplois et de compétences et de diffuser un maximum d'informations localement sur le calendrier, les entreprises de services retenues ou les opérateurs culturels sélectionnés. De même une information auprès de ces entreprises et opérateurs doit être menée afin de faire connaître les ressources et les compétences locales.
- **La nécessité de coordination** : La coordination s'impose pour mettre en relation les opérateurs culturels, économiques et politiques. Les agendas, les contraintes de ces divers acteurs diffèrent mais c'est en croisant les informations (besoins, offres) que l'on pourra le mieux répondre aux demandes notamment via la création de **plateformes ou d'interfaces** qui permettent de valoriser les capacités locales et de favoriser la mutualisation d'échanges.
- **L'impératif de pérennisation** : Mons 2015 Capital Européenne de la Culture doit être un levier pour avant, pendant et surtout après 2015

Le débat sur les résultats de l'étude

La matinée d'information s'est conclue par un débat entre les participants, les auteurs de l'étude et un panel de personnes ressources composés de :

- représentants des partenaires sociaux :
  - Banc patronal : Benoît VAN GRIEKEN, UWE
  - Banc Syndical : Jean-Marc URBAIN, CSC
  - Présidence du CSEF : Martine CANTAGALLO
- Représentant de la Fondation Mons 2015 : Anne-Sophie CHARLE
- Représentant du FOREM : Carol DESCAMPS, Administration Centrale, Directrice Exécutive.

L'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation qui sont intervenus dans le cadre du débat ont marqué leur volonté de soutenir positivement et activement le projet Mons 2015 qui constitue un enjeu majeur sur le territoire.

Ils ont souligné la qualité du travail réalisé par le professeure LELOUP tout en insistant sur le fait que l'étude ne doit pas constituer une finalité mais plutôt un point de départ à une mobilisation, qui ne doit plus tarder, de l'ensemble des ressources emploi/formation du territoire autour du projet mais également dans la perspective de sa pérennisation.

Ils ont enfin pointé quelques points de vigilance :

- Le travail sur les retombées emplois et formations doit s'appuyer sur une mise en réseau large et concerner l'ensemble des acteurs du territoire. La convention de partenariat qui vient d'être signée entre la Fondation Mons 2015 et le FOREM est une première concrétisation positive qui va dans le sens des recommandations de l'étude. Il est cependant impératif que le FOREM veille à y associer l'ensemble des ressources et des opérateurs de formation actifs sur les Régions de Mons-Borinage et du Centre.
- Le projet Mons 2015, et notamment les réflexions par rapport à sa pérennisation au-delà de l'année capitale culturelle, devrait davantage s'intégrer au Plan d'actions stratégique du Conseil de développement « Cœur du Hainaut, Centres d'énergies »
- L'accessibilité des opportunités d'emploi qui vont découler du projet Mons 2015 aux demandeurs d'emploi locaux, et particulièrement aux publics peu qualifiés, n'est pas garantie et devra faire l'objet d'une préoccupation particulière